



**21^{ème} congrès national de l'apiculture française
Clermont-Ferrand 27-30 octobre 2016
Claudine JOLY France Nature Environnement**



Prise en compte politique des pesticides : spécificités abeilles

- Comité de suivi Cruiser maïs 2008
- Rapport député Saddier + réunion Assemblée Nationale 2015
- Comité stratégique apicole : Plan de développement durable de l'apiculture, 17 axes 115 actions, pilotage Antoine Gerster
- Journées ANSES spécifiques abeilles
- Loi biodiversité : néonicotinoïdes

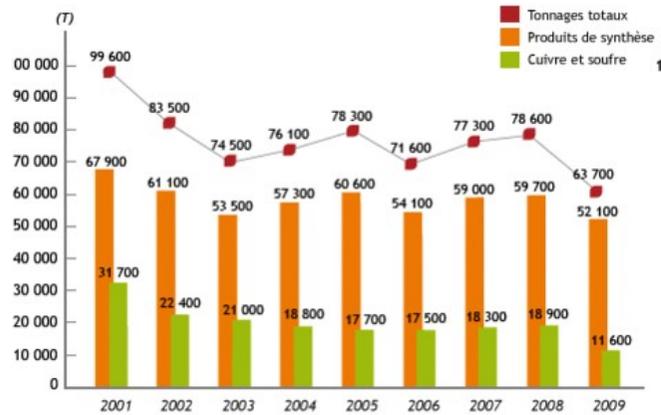


Prise en compte politique des pesticides : actions générales

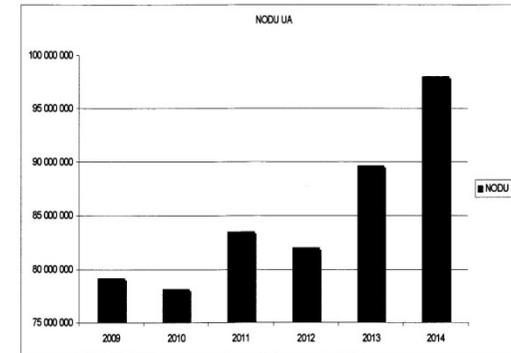
- Rappel des liens perte de biodiversité et pesticides :
 - Impact direct insecticides (+ fongicides)
 - Impact indirect ++ herbicides → destruction ressource alimentaire
- 2007 : Grenelle : engagement de diminution d'usage de 50 % de tous les pesticides, « si possible ... »
- 2009 : Plan Ecophyto : 9 axes 118 actions
- 2011 : « Agroécologie » « 1^{er} pays à la pointe de ... »
- 2014 : révision du plan Ecophyto : 6 axes , x actions ...
 - Points forts : réseaux Déphy, EXPE, CEPP, ...
- Loi LABBE sur zones non agricoles
- 2016 : Révision arrêté 12 septembre 2006

Résultats

QSA
2001-2009



NODU
2009-2014
Zones agricoles



Pourquoi ?

- Hors « externalités négatives » système économiquement stable (ou presque) → très grande résistance de tous les acteurs
- Système établi depuis longtemps : orientations recherche, formation, conseil, filières,...
- Ne pas inquiéter les populations : Agence sanitaire, politiques, « écolos catastrophistes »

Préconisations

- Appui économique au changement de pratiques, lien primes PAC et IFT ou HVE ?
- Conseil indépendant de la vente (voire prescription encadrée)

Il existe des agriculteurs et conseillers moteurs + rôle des consommateurs en faveur de l'agriculture biologique = signal pour les professionnels et les politiques